

Résolution concernant l'implantation d'une antenne au sommet du Mont-Tendre**Développement**

Le département fédéral de la défense (DDPS) et Skyguide ont annoncé par voie de communiqué de presse le 21 mai dernier l'implantation d'une antenne de 25 mètres de haut au sommet du Mont-Tendre.

L'antenne doit être implantée au sommet du Mont-Tendre, soit sur le sommet le plus élevé de toute la chaîne jurassienne de Suisse. Il s'agit d'un site à haute valeur symbolique qui figure sur la plupart des cartes postales de la région. L'implantation d'une antenne de cette taille est en contradiction avec les objectifs du Parc Naturel Régional Jura Vaudois et porterait atteinte à la valeur du site.

Une séance "d'information" a été organisée le 21 mai pour les acteurs concernés. Ces derniers n'avaient aucune connaissance de ce projet élaboré dans le plus grand secret depuis 4 ans pour des motifs de sécurité nationale. Or, les travaux doivent commencer au début du mois de juin, montrant une politique du fait accompli. Le Département fédéral de la défense a exclu toute possibilité de faire recours.

Texte

Nous avons l'honneur de déposer, conformément à l'art. 136 LGC, la résolution suivante :

Au vu de la valeur symbolique du site du Mont-Tendre, le Grand Conseil exprime son opposition de principe à l'implantation d'une antenne de 25 mètres sur son sommet.

- Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à s'engager sans plus attendre auprès des autorités fédérales pour demander un moratoire sur la réalisation de ce projet.
- Le Grand Conseil demande aux exploitants du projet que les intérêts de la région et des communes concernées soient impérativement pris en compte dans le cadre de la procédure.

Lausanne, le 1^{er} juin 2010.

Raphaël Mahaim

Isabelle Chevalley

Philippe Jobin

Michel Desmeules

Jean-Marie Surer

Philippe Deriaz

Nicolas Rochat

Yves Ferrari